

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le
Mardi 10/10/2017
Périodique 1.559
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : luc.looze.rgcc@gmail.com

CONVOCATION REUNION DU MARDI
17/10/2017 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville
6200 - Chatelet

Néant

SUSPENSIONS

Exclusion 2 avertissements en
championnat : suspendu(s) pour 1 journée
effective de championnat au sein du RGCC
à partir du 21/10/2017 :

USLU Golhan 04/07/91 FC MARCHIENNE
BESYAPRAKTuncay 01/08/79 FCFONTAINE
AKYOL Burak 07/08/91 TRABZONSPOR

3 avertissements en championnat :
suspendu(s) pour 1 journée effective de
championnat au sein du RGCC à partir
du 21/10/2017 :

SPITAEELS Dario 13/12/90 S.COSAR SPORT
MASTROPIETRO Julien 29/12/87 AS
GERPINNES

AMENDES ET FRAIS DIVERS : Journée du 07/10/2017

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non
rentrées ou retard :

* R. N.C. ou R. = Résultats non
communiqués ou retards :

2.FC MARCHIENNE (Jour.du 30/09)	1x3 €
(Jour.du 30/09)	1x6 €
11.PHENIX M/S/M	1x3 €
R.N.C ou retard 1°inf	1x10€
12.FC CHARLEROI (jour.du 30/09)	1x3 €
F.A. Incomplète (Jour.du 30/09)	1x10 €
14 CHARLEROI 61	1x3 €
15.FC GOUGNIES	1x3 €

17.FC FONTAINE	2x3 €
	1x6 €
R.N.C. ou Retard 1°inf	1x10€
27.CstP MUPPETS	2X3 €
36.JS MARCHIENNE	2X3 €
49.ACC BUFFALO	2X3 €
59.ELAQSA UNITED	1X3 €
60.AS GERPINNES	
2X3 €	
63.BOIS DU PRINCE	1X3 €
67S COSAR SPORT	1X3 €
	1X6 €

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE Mardi 17/10/2017 à 18h00 (si
besoin, voir convocation(s))

COUPE RGCC

Tirage 1/4 : le Mardi 17/10/2017 à 18H30

RAPPEL

N'oublier pas que le site www.rgccf.be
est la seule référence pour toutes les
Indications concernant tout ce que vous devez
savoir en plus du périodique
En cas de retard de la poste consulter le
Site pour les convocations.

Le résultat des rencontres doit être
communiqué au 0475/638579 de 17h30 à
18h30 (sauf avis contraire au périodique)
Pour les matchs qui se jouent à 17h00 le
résultat doit être communiqué avant 18h45

Attention aux amendes

Seul l'**original** de la feuille d'arbitre doit
obligatoirement être envoyée chez
Monsieur LOOZE
En cas de non-respect de ce qui Précède une
amende administrative sera infligée